

### 1. QU'EST-CE QU'UNE LIGNE OPTIONNELLE DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES ?

- Il s'agit d'une ligne de financement mise à la disposition de CARMAT et mobilisable - ou non - par tirage à son entière discrétion.
- Lors de chaque utilisation de la ligne de financement en fonds propres (un « tirage »), CARMAT réalise l'équivalent d'une petite augmentation de capital souscrite par l'intermédiaire financier choisi, Kepler Cheuvreux.
- Les actions souscrites par Kepler Cheuvreux lors de chaque tirage sont ensuite cédées dans le marché ou auprès d'investisseurs, l'institution financière n'ayant pas vocation à rester actionnaire de CARMAT.

### 2. QUELLES SONT LES MODALITES DE CETTE LIGNE DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES ?

- Ce financement porte sur une quantité maximum totale de 200 000 actions (soit seulement 4,81% du capital) et sa durée est de 2 ans.
- CARMAT peut faire appel à ce financement aux dates et pour les quantités qui lui semblent les plus opportunes en fonction de ses besoins de financement et des conditions de marché, chaque tirage étant plafonné à 35 000 actions (soit 0,84% du capital).
- L'utilisation du financement par ligne de fonds propres est optionnelle et CARMAT peut décider de ne jamais utiliser ce financement ou de ne l'utiliser qu'en partie.

### 3. COMMENT SE DEROULE UN TIRAGE ET A QUEL MOMENT PEUT-IL ETRE DECLENCHE ?

- CARMAT adresse à Kepler Cheuvreux une notification de tirage et les actions sont souscrites par Kepler Cheuvreux sur des bases contractuelles liées notamment au cours de bourse moyen et à la liquidité moyenne du moment.
- Le financement par ligne de fonds propres peut être utilisé quasiment à tout moment par CARMAT, à l'exception des périodes d'abstention réglementaires.
- Le résultat de chaque tirage sera mis en ligne sur le site de CARMAT.

### 4. POURQUOI OPTER POUR CE FINANCEMENT ?

La Société dispose en effet des ressources nécessaires pour assurer le financement de ses activités pour environ 1 an. Néanmoins, le financement par ligne de fonds propres permet de diversifier les outils de financement du projet de manière :

- Flexible : possibilité de décider les dates et quantités de chaque tirage selon le rythme de déroulement du projet.
- Sûre : engagement permanent de Kepler Cheuvreux de souscrire les actions pendant les 2 ans du programme.
- Économique : levée uniquement des fonds propres nécessaires, sans les coûts associés à une augmentation de capital classique.

### 5. POURQUOI FAIRE UNE OPERATION SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION (« DPS ») ?

- CARMAT agit dans le cadre de la délégation que les actionnaires lui ont conférée le 4 juin 2013 en tenant compte des moyens existants et de l'intérêt des actionnaires.
- La Société n'a pas souhaité lancer une opération financière de grande envergure, mais plutôt se doter d'une solution de financement souple, permettant de cadencer des levées de fonds au fur et à mesure de besoins ponctuels liés à l'avancement de son projet de cœur artificiel. Cette solution présente une décote moins élevée et élimine le risque de marché pouvant conduire à l'échec d'une levée de fonds classique.

### 6. QUELLES SONT LES CONSEQUENCES POUR LES ACTIONNAIRES EXISTANTS ?

Hormis sa grande flexibilité, les avantages de ce programme consistent également dans les garanties et les protections offertes aux actionnaires :

- La dilution potentielle des actionnaires est limitée, l'enveloppe globale étant plafonnée à 200 000 actions de CARMAT soit 4,81% du capital. Ainsi, dans l'hypothèse où la totalité de la ligne serait utilisée, un actionnaire détenant 1% du capital avant utilisation en détiendrait toujours plus de 0,95%.
- L'expérience d'autres sociétés a montré un impact non significatif sur le cours de bourse, du fait de la modularité de son utilisation à chaque tirage et d'une décote limitée à 7%.
- Les intérêts de Kepler Cheuvreux et des actionnaires sont totalement alignés.